

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice	14
Membres présents <i>(titulaires et suppléants)</i>	9
Membres votants + procurations	11
DELIBERATION N° 2024-038	

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF DÉCEMBRE A SEIZE HEURES TRENTE, se sont réunis en réunion ordinaire au sein de la Mairie d'honneur de la Commune de Roquebrune-sur-Argens (83520), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le 2 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA– Guillaume DECARD – Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ– Jean-Luc RICHARD - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD – Sylvie BLANC

ABSENTS EXCUSÉS :

Michel FELIX - Frédéric MASQUELIER - Michel FLEURY - Jean-François MOISSIN -

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Isabelle MARTEL a donné procuration à Jean-Pierre KLINHOLFF

Charles MARCHAND a donné procuration à Christophe CHIOCCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mireille ANILLO

.....*.....

OBJET : DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT POUR VEHICULE CAMION-CITERNE ACMAT ET CONTAINER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 2222-1 et suivants,

CONSIDÉRANT

- La réelle nécessité pour le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel de stationner le camion-citerne du Syndicat et d'avoir un accès facilité au container pour pouvoir y entreposer du matériel technique et de l'outillage,

EXPOSE :

Le GFA du Haut Rayran dont le siège social se situe 1190 route du Gargalon à Fréjus est propriétaire d'une parcelle de terrain, d'une superficie totale de 8.386 m², cadastrée sous le numéro 495 section AI de la Commune de Fréjus.

Dans le cadre du déménagement du siège du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.), celui-ci à fait connaitre son intérêt à occuper un emplacement de terrain sur ledit site pour stationner un camion-citerne et entreposer un container.

Le GFA du Haut Rayran accepte de mettre à la disposition du S.M.G.S.E. un emplacement de terrain sur ladite parcelle représentant une superficie de 50 m², comprenant un point d'eau.

L'emplacement de terrain mis à disposition du S.M.G.S.E. est à usage exclusif de stationnement et de stockage du camion-citerne et d'un container. Aucune autre activité ne pourra y être exercée sans l'accord du GFA du Haut Rayran, sous peine de résiliation de la convention d'occupation dont le projet est joint en annexe.

La convention définit les conditions et modalités de cette mise à disposition dont la durée est prévue pour une année avec possibilité de prolongation et moyennant une redevance de 100,00 € mensuel.

Le S.M.G.S.E. souscrit une assurance pour assurer le matériel entreposé auprès de sa compagnie d'assurance.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition d'un emplacement pour véhicule camion-citerne ACMAT et container à conclure entre le S.M.G.S.E. et le GFA du Haut Rayran telle qu'annexée à la présente délibération,
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président :

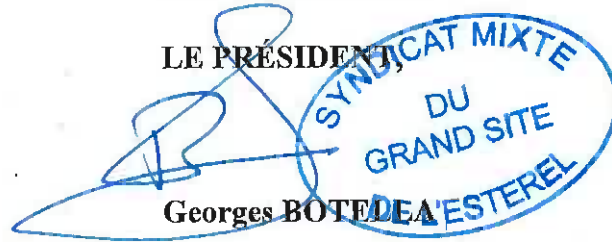
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 9 décembre 2024

LE PRÉSIDENT,



Georges BOTELEA

SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTEREL